



Nouvelles citoyennetés, « radicalo-pragmatisme », État « agence » et Région « chef de file » : l'improbable équation de l'ingénierie territoriale de la transition

Luc PABCEUF, Crisalidh, Université Bordeaux Montaigne
version du 18 novembre 2020

Comme le rappelle le texte de présentation du séminaire récemment organisé par l'UNADEL dans le cadre du Carrefour des Métiers sur le thème « L'ingénierie territoriale comme opérateur de capacitation territoriale¹ », « les multiples dynamiques territoriales initiées autour des transitions [sont] portées le plus souvent par des acteurs de la société civile ». Elles s'inscrivent donc dans l'esprit du développement local, en tant qu'elles relèvent d'une dynamique de développement « par le bas ». Mais le local d'aujourd'hui n'est plus celui d'il y a cinquante ans : à l'heure d'internet et de la géolocalisation par satellite, il est « un nœud dans un tissu, un lieu et un moment dans un réseau, une intersection, un carrefour, dans une trame horizontale indéfinie » [Musso]. Le local, comme les dynamiques qui l'animent, est devenu réticulaire et sa géographie mouvante. Il se manifeste sous la forme de lieux hétérogènes qui s'inventent au gré des liens qui les tissent. Ces liens sont l'expression d'une citoyenneté active polymorphe mais où domine une volonté de « faire ensemble ». Ainsi se forment « des coalitions temporaires ou durables, définies avant tout par des objectifs et des résultats concrets précis » [Cottin-Marx *et alii*] et que désigne, parmi d'autres, le mot « transition », « unité multiforme, en aspect de "galaxie", terme souvent utilisé pour la qualifier, en référence tant au nombre qu'à la dispersion géographique et pratique de ces initiatives » [*ibid.*]. Mais ces nouvelles formes d'engagement politique par l'action concrète n'en sont pas moins porteuses d'exigences de changement social radical. L'étendue du phénomène – que l'on observe dans une grande diversité de contextes avec des protagonistes variés – accredit l'émergence d'un paradigme « radicalo-pragmatique » de la transition.

La première partie de cet article vise à préciser la nature de ce phénomène et à l'illustrer à travers l'évocation de quatre initiatives inscrites dans des contextes très différents mais que l'on peut rattacher à un même « logiciel » radicalo-pragmatique. La seconde partie interroge la pertinence des cadres et dispositifs d'action publique qui sont mobilisés pour apporter ou renforcer l'ingénierie jugée nécessaire à la réussite des projets portés par les territoires. En effet, les dynamiques à l'œuvre évoquées dans la première partie s'observant dans des configurations d'acteurs parfois très éloignées des cadres institués de la gouvernance territoriale, leur prise en compte par les institutions publiques appelle de la part de celles-ci sérendipité et pragmatisme si elles ne veulent pas passer à côté du phénomène. Parce qu'elle vient tout juste d'être créée, il nous a semblé judicieux d'examiner dans cette perspective le mode opératoire annoncé par la toute récente Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT). Et compte tenu des

1 Séminaire qui s'est tenu en visioconférence le 14 octobre 2020. Cf. <https://unadel.org/seminaire-14-octobre-ingenierie-territoriale-comme-operateur-de-capacitation-territoriale>

prérogatives renforcées que les lois MAPTAM² et NOTRe³ ont confié aux Régions en matière d'aménagement et développement durable des territoires, il nous a semblé utile de porter notre regard sur une collectivité régionale que nous connaissons bien, à savoir la Région Nouvelle-Aquitaine.

I. Des dynamiques citoyennes pour « faire ensemble »

Dans un article paru en 2004⁴, Pierre Rosanvallon invitait à reconsidérer le diagnostic pessimiste porté sur la vitalité démocratique et le sens civique, en lui opposant « l'émergence d'un nouveau type de citoyen actif ». « Si la démocratie d'élection s'est incontestablement érodée » écrivait-il, « les démocraties d'expression, d'implication et d'intervention se sont, quant à elles, incontestablement affermies ». Et pour caractériser cette évolution, il avait ces mots : « nous passons peu à peu d'une démocratie politique " polarisée " à des formes de " démocratie civile " plus disséminées ».

La confirmation de cette évolution nous invite à aborder la question du développement territorial sous l'angle des nouvelles dynamiques que génèrent ces nouvelles formes de « démocratie civile ».

A. De nouveaux liens qui redessinent les lieux de l'action collective et donc du politique

1. Une citoyenneté active qui tisse les liens de l'action collective pour « faire ensemble »

De nombreux constats confirment aujourd'hui l'évolution annoncée par Rosavallon quinze ans plus tôt. Si les formes les plus institutionnelles de la citoyenneté connaissent une désaffection, voire une défiance croissante, de nombreux collectifs d'acteurs, animés par l'exigence d'une existence plus en accord avec leurs valeurs, prennent l'initiative, sur des territoires très variés, d'inventer de nouvelles réponses à leurs besoins et aspirations. Dans une interview à Sud Ouest Dimanche datée du 14 octobre 2018, le producteur et animateur de l'émission *Carnets de campagne* diffusée sur France Inter déclarait : « il y a un foisonnement d'initiatives, en particuliers dans les territoires enclavés et paupérisés : les gens créent eux-mêmes un service qui leur manque ». Et il précisait que chaque année, de 6000 à 8000 propositions lui sont adressées. Certes, toutes ces propositions ne méritent sans doute pas une égale attention, mais le succès dans la durée de cette émission née il y a quatorze ans constitue un indice de la vigueur du phénomène.

À l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, nous disposons d'un autre indice de cette vitalité à travers les réponses à l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Innovation sociale » porté par la Région depuis 2014. En six années d'existence de cet AMI, ce sont 217 projets qui ont été retenus. Or, pour être retenus, ces projets sont appréciés au regard de douze critères dont quatre portent directement sur le caractère collectif du projet (portage, diversité du collectif, implication du public cible, gouvernance) et un cinquième sur son ancrage territorial. Ces projets constituent donc des illustrations concrètes de la capacité des habitants des territoires à concevoir et porter collectivement des réponses aux problèmes qu'ils vivent dans leur quotidien.

Cette dimension du « faire ensemble » a aussi été pointée par le rapport de la « Mission Coworking⁵ » pilotée par Patrick Lévy-Waitz. Consacrée au phénomène des « tiers-lieux », cette mission,

2 Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

3 Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

4 Rosanvallon, P., « Le mythe du citoyen passif » dans *Le Monde* le 19 juin 2004.

5 Lévy-Waitz, P. et al., *Mission Coworking. Territoires, travail, numérique. Faire ensemble pour mieux vivre ensemble*, Ministère de la Cohésion des Territoires, 2018.

dont les membres « [estimaient] qu'il en existait 600 en France », en a recensés près de 1800. Or, si elle reconnaît que « le flou conceptuel important qui entoure la notion [...] contribue à regrouper des réalités multiples », celles-ci n'en présentent pas moins un dénominateur commun que la Mission Coworking a synthétisé en une formule : « Les tiers lieux, ou l'apologie du faire ensemble ». Selon elle, « c'est désormais le "faire ensemble" qui recrée des passerelles entre les individus sur tous les territoires ». Cette dynamique des liens pour « faire ensemble » invite donc à porter un regard attentif aux lieux dans lesquels elle s'inscrit.

Si l'émergence d'un « nouveau type de citoyen actif » va de pair avec une « démocratie civile plus disséminée », n'est-ce pas parce que les lieux à travers lesquels cette « démocratie civile » s'exprime ne sont plus prioritairement les lieux établis du pouvoir politique, mais des lieux ordinaires que des citoyens investissent d'une dimension politique ? Ainsi lors du mouvement des gilets jaunes, de simples ronds-points sont devenus des lieux politiques auxquels pouvaient s'appliquer toute ou partie des valeurs des tiers-lieux : « espaces de rencontres entre personnes aux compétences variées qui n'ont pas vocation à se croiser par ailleurs, [...] bien commun révélé, délimité, entretenu par et avec un collectif, [...] interface ouverte et indépendante permettant l'interconnexion ainsi que le partage de biens et de savoirs »⁶...

2. Une dynamique qui redessine les espaces du politique

Pour la Coopérative Tiers-Lieux, société coopérative d'intérêt collectif qui « détecte, accompagne et fédère depuis 2011 le réseau des tiers-lieux de la Région Nouvelle-Aquitaine ⁷», « l'aspect "bottom up" est fondamental et le militantisme citoyen est souvent un élément moteur de la dynamique interne » des tiers-lieux. Comme elle le précise dans sa plaquette de présentation,

« dès le commencement de l'aventure Coopérative Tiers-Lieux, nous savons que notre objet est plus large que le concept de coworking réservé aux activités tertiaires. Les notions de hackerspace, makerspace, fablab, atelier partagé, boutique partagée sont aussi des objets de coopérations nouveaux. [...] La notion de tiers-lieu s'impose [...] comme une évidence, comme un mot famille qui pourrait couvrir ces différents ensembles ».

Mais cette famille de lieux investis par des citoyens qui tentent d'y inventer ensemble d'autres façons de « faire société » n'est pas la seule. Notre collègue Anne Goudot s'intéresse depuis deux ans aux « expérimentations citoyennes qui sont menées pour trouver d'autres façons de faire société (vivre ensemble, produire, gouverner), en appui de la transition écologique/démocratique et des transformations sociales⁸ ». Ces expérimentations alternatives à la fois s'incarnent dans des lieux qui « relèvent d'une diversité de formes (écovillage, écolieu, réseau d'habitat léger, fermes alternatives, squats, tiers-lieux, etc) » et s'inscrivent « dans des réseaux à dimension régionale, nationale, voire internationale ». C'est pourquoi Anne a conçu le projet de recherche Écopiste qui « étudie plus particulièrement les lieux de vie sédentaire ouverts au nomadisme (via le woofing par exemple) et ce phénomène de nomadisme qui les met en lien ».

Les termes utilisés pour désigner ces initiatives sont nombreux : « écolieux », « écovillage », « fermes alternatives », voire « écosystème coopératif ». Mais il n'existe pas de typologie partagée qui distinguerait de façon précise l'emploi de ces termes en fonction de l'usage (habitation, production, consommation, etc.) de ces différents lieux et de leur configuration.

6 « Valeurs des tiers lieux proclamées par Fork the world du réseau des tiers lieux Libres et Open Source », cité par Lévy-Waitz *et al.*, *ibid.* p. 31.

7 Plaquette de présentation de la Coopérative Tiers-Lieux, en ligne : https://coop.tierslieux.net/wp-content/uploads/2017/11/2017_PLAQUETTE-GE%CC%81NE%CC%81RIQUE.pdf

8 Page d'Anne Goudot sur le site du Gretha (UMR 5113) : <https://gretha.cnrs.fr/anne-goudot-2/>

Ainsi la définition donnée d'un écovillage par le réseau *Global Ecovillage Network* (GEN) est assez large : « une communauté intentionnelle ou traditionnelle qui est volontairement conçue au travers de processus locaux et participatifs pour régénérer des environnements sociaux et naturels, où les quatre dimensions de durabilité (écologique, économique, sociale et culturelle) sont intégrées dans une approche holistique» [Goudot & Angel]. Le concept n'est en outre pas tout à fait nouveau puisque la création du GEN remonte à 1995 et le site du Réseau français des écovillages⁹ fait état d'une création de celui-ci en 1997.

Au vu de nos premiers constats empiriques, ces projets très hétérogènes mais qui relèvent pour l'essentiel d'initiatives « citoyennes » présentent une grande diversité de situations du point de vue de leurs relations avec les acteurs institués de la gouvernance territoriale, qu'il s'agisse des collectivités territoriales (communes, départements, régions), des EPCI, ou des pays/PETR. Au-delà de la posture des porteurs des projets vis à vis de ces institutions territoriales, la question de leurs relations avec celles-ci est aussi tributaire des choix d'action publique de ces dernières, point qui sera abordé dans la partie II.

B. Une posture « radicalo-pragmatique » illustrée par quatre initiatives néo-aquitaines

1. Une illustration nourrie de recherches en cours

Crisalidh soutient ou contribue à plusieurs recherches en cours qui devraient permettre d'éclairer « l'hypothèse d'un changement de paradigme (posture) et de référentiels (valeurs, logiques d'action et méthodes) dans la manière de concevoir un développement territorial revisité par les transitions », pour reprendre les termes de l'hypothèse formulée par les organisateurs du séminaire mentionné en introduction. Il s'agit, dans le périmètre de Crisalidh, des recherches Altermeyer¹⁰, Ecopiste¹¹ et Molona¹² et, au-delà de ce périmètre, de la démarche « expérimentale » Tera¹³, qu'accompagne un conseil scientifique très étoffé¹⁴ et le laboratoire ATEMIS¹⁵. Aussi convient-il de souligner que toutes ces recherches témoignent de partenariats étroits entre des collectifs d'acteurs et des chercheurs.

Bien qu'il soit encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives de ces travaux qui sont toujours en cours, nous pouvons d'ores et déjà tenter de définir quelques caractéristiques génériques qui nous paraissent applicables à beaucoup des différents « terrains » sur lesquels ils sont menés, mais aussi à plusieurs lieux qui nous sont familiers. Deux maîtres-mots nous semblent ainsi s'imposer pour définir l'esprit avec lequel ces différentes initiatives abordent la question du développement territorial : radicalité et pragmatisme.

Nous illustrerons notre proposition par l'évocation de quatre initiatives distinctes qui s'inscrivent explicitement dans une démarche de développement territorial :

- la création d'une monnaie locale en Pays Basque, l'*Eusko*, qui, « dès le départ », a été pensée comme « un projet politique pour l'environnement, le développement territorial autonome et la langue basque » [Christy *et alii*, p. 5] ;

9 <http://www.rama.1901.org/ev/reseau.html>

10 <https://crisalidh.u-bordeaux.fr/Download/News/PieceJointeInfo/fichier/1494.pdf>

11 <https://gretha.cnrs.fr/anne-goudot-2/>

12 <https://crisalidh.u-bordeaux.fr/Recherche/Projet-MoLoNa/MoLoNA-i7210.html>

13 <http://www.tera.coop/>

14 Chercheurs membres du conseil scientifique de Tera : Dominique Bourg, Sébastien Chekroun, Gabriel Colletis, Maryse Colletis-Salles, Nathalie Corade, Frédérique Debout, Nicolas Dendoncker, Christian du Tertre, Didier Hilar, Yannick Lung.

15 <https://www.atemis-lir.fr/>

- « Tera », « projet expérimental de développement territorial », consistant en la construction d'« un écosystème coopératif reposant sur le développement concerté d'activités économiques »¹⁶ visant la relocalisation de la production vitale, dans le respect des humains et de la nature, assortie de la création d'une monnaie citoyenne locale et d'un revenu d'autonomie ;

- l'écolieu « Jeanot » porté par une association de Rions-des-Landes, qui il y a dix ans, « propose de réinvestir la totalité [d'un] site autour d'un projet global dans une optique de développement local afin de répondre à différentes problématiques autour d'un projet citoyen et politique »¹⁷ ;

- le Pôle territorial de coopération économique Sud Aquitaine, qui « affirme une forte volonté politique et stratégique [et] se veut non seulement un acteur du développement territorial mais un levier de transformation sociale » [Demoustier et Itçaina, p. 19].

2. Les visages pluriels de la posture « radicalo-pragmatique »

a) L'Eusko (porté par l'association Euskal moneta) :

L'initiative de l'Eusko, la monnaie locale basque, est peut-être la plus emblématique de cet esprit « radicalo-pragmatique » caractéristique ce qui est appelé le logiciel « Bizi ! », en référence aux principes d'action politique élaborés par le mouvement altermondialiste « Bizi ! » créé en Pays Basque Nord en 2009 :

« Ainsi, on retrouve ce pragmatisme dans le discours de l'Eusko : à la différence d'autres monnaies locales citoyennes, il n'est pas “ contre ” (contre les supermarchés, contre la finance et autres) mais “ pour ” (l'agriculture paysanne, l'emploi, le commerce de proximité, etc.), ce qui facilite l'adhésion de personnes et d'entreprises qui ne se perçoivent pas comme militantes » [Christy *et alii*].

Ce qui rend le cas de l'Eusko emblématique, c'est qu'

« avec plus d'un million et demi d'Eusko en circulation début 2020, plus de 3800 adhérents particuliers, un réseau de plus de 1000 professionnels, 22 communes adhérentes ainsi que la Communauté d'Agglomération du Pays Basque, l'Eusko est la plus importante monnaie locale d'Europe, devant le *Chiemgauer* en Allemagne et le *Bristol Pound* en Angleterre¹⁸ ».

Un autre aspect du pragmatisme de ces initiatives se manifeste dans leur positionnement vis à vis des acteurs et dispositifs institutionnels. Ainsi, « *Euskal Moneta* s'est distingué de la plupart des monnaies locales en circulation en France par sa capacité à impliquer des collectivités locales dans la dynamique de l'Eusko » [Christy *et alii*, p. 23]. Prenant initialement la forme d'aides publiques, cette implication s'enrichie dès 2016 de l'adhésion de trois communes à *Euskal Moneta*, pour atteindre 23 communes adhérentes en 2020. La Communauté d'agglomération Pays Basque (158 communes) a elle-même voté à l'unanimité en juillet 2018 l'adhésion à l'association. Un compromis avec l'État central permet aujourd'hui aux collectivités adhérentes d'effectuer certaines dépenses en *Eusko*.

b) L'écosystème Tera (porté par l'association Tera) :

Dans le cas de Tera, la relation avec les institutions s'est d'abord construite avec les plus distantes géographiquement, en faisant appel à des dispositifs de soutien comme l'Appel à manifestation d'intérêt « innovation sociale » de la Région Nouvelle-Aquitaine en 2016, le programme LEADER « Vallée du Lot 47 »

16 Tera, « Tera - Une vision d'ensemble » in *Tera Wiki*, en ligne : <https://wiki.tera.coop/tera:ecohameau>

17 Eva Timone-Martinez, *Recherche-action de l'écolieu Jeanot. La valeur et la durabilité technico-économique, sociale et écologique de l'écolieu Jeanot*, Octobre 2019, p. 11, en ligne : <http://jeanot.fr/download/rapport-recherche-action-ecolieu-jeanot/?wpdmdl=3578>

18 Site de l'Eusko, page L'Eusko en chiffres : http://www.euskalmoneta.org/Eusko_en_chiffres/ consulté le 4 octobre 2020.

en 2017 puis l'ADEME en 2018, dans le cadre du Projet de recherche en économie locale écosystémique (PRELE) issu d'un partenariat entre l'ADEME et ATEMIS, Laboratoire d'intervention et de recherche. Durant cette période, les relations avec le voisinage étaient encore délicates¹⁹. Elles se sont progressivement détendues, d'abord à travers une prise de contact du maire²⁰ d'une commune (Trentels) située à 23 km du site d'implantation du projet, puis l'invitation au conseil municipal d'une autre commune plus proche (Tournon-d'Agenais, à 5 km). Début 2020, l'association déclarait avoir fait

« un gros travail de “ réconciliation ”. Que ce soit au niveau micro avec [sa] réconciliation avec [son] voisin, travail acharné qui a pris plus d'un an [...], réconciliation avec la sous-préfecture et la communauté de communes, entreprise avec l'aide du maire de Trentels et d'un élu communautaire, qui aujourd'hui soutiennent le projet »²¹.

Tera revendique 380 adhérent-es sur toute la France et même à l'étranger, 50 personnes nouvellement installées sur le territoire, de 20 à 30 contribuant quotidiennement aux activités, des dizaines de volontaires séjournant sur place, la création de micro-entreprises, des partenariats avec les institutions (Région, ADEME, Europe, Fondation Zoein, Fondation Salvia, Fondation Crédit Coopératif, Fondation de France) et trois lieux d'implantation situés sur trois communes classées zones de revitalisation rurale (ZRR) : Masquières (196 habitants), Tournon-d'Agenais (761 habitants) et Trentels (872 habitants). Sa page Facebook²² compte aujourd'hui près de 15 000 abonnés.

Et comme dans le cas de *l'Eusko*, la posture pragmatique de « l'agir pour » l'emporte sur la rhétorique de « discourir contre ». Frédéric Bosqué, initiateur du projet Tera, résume cette philosophie en une formule adaptée d'un proverbe africain : « Au lieu de disserter sur les arbres qui tombent, je voulais parler de la forêt qui pousse ».

c) L'écolieu Jeanot (porté par l'association C Koi Ça)

L'association C Koi Ça qui porte l'écolieu Jeanot depuis dix ans compte aujourd'hui cinq salariés en CDI. S'y ajoutent, selon son dernier rapport d'activité, 7822 heures de bénévolat pour l'année 2019, assurées par un peu plus de quarante bénévoles réguliers et une bonne centaine plus occasionnels. À travers ses diverses activités, elle touche plusieurs centaines de personnes chaque années, de toutes les tranches d'âge, alors que l'association « est portée en très grande majorité par des jeunes entre 20 et 35 ans »²³. Près de 7000 personnes sont abonnées à sa page Facebook.

L'écolieu « Jeanot » se définit comme

« un lieu d'expérimentation d'alternatives de production et de consommation. Il souhaite être un lieu de cohésion sociale et d'ouverture culturelle. C'est en ce sens que l'écolieu Jeanot est un “ Jardin Educatif Nourricier Ouvert à Tous ” qui cherche à “ contribuer à la transformation sociale, écologique, économique et culturelle de notre territoire pour la construction d'un monde éthique, solidaire et durable ” »²⁴.

19 Voir notamment : *Sud Ouest*, « Eco-village dans le Lot-et-Garonne : des riverains s'opposent au projet », en ligne : <https://www.sudouest.fr/2016/08/17/des-riverai-ns-s-opposent-au-projet-2469793-4778.php>, 17 août 2016 et « Lot-et-garonne : l'éco-hameau “ Tera ” face à des hostilités », 7 janvier 2017 en ligne : <https://www.sudouest.fr/2017/01/07/tera-dans-le-b-rouillard-3085205-3757.php>

20 Tera, « Le quartier rural de Lustrac », in *Tera Wiki*, <https://wiki.tera.coop/habiter:presentationqra>

21 Tera, *Documents préparatoires au 3ème Conseil scientifique du projet Tera*, 26 - 28 février 2020, p. 11.

22 <https://www.facebook.com/teralecosysteme/>

23 Association C Koi Ça/Ecolieu Jeanot, *Rapport d'activités 2019. Perspectives 2020*, version du 25 janvier 2020, p. 67, en ligne : <http://jeanot.fr/download/rapport-dactivites-2019/?wpdmdl=3805>

24 Eva Timone-Martinez, *loc. cit.*, p. 12.

Ainsi, pour ses initiateurs et porteurs « l'écolieu Jeanot est un projet d'engagement politique »²⁵, même si « certaines personnes de l'association qui affirment un engagement politique fort ressentent de la frustration ou de l'agacement face à certains discours “ qui ne sont pas aboutis dans la réflexion globale ” »²⁶. Signe de sa posture pragmatique, son lien aux institutions publiques apparaît fort au regard du poids de celles-ci dans son budget : Commune, Communauté de commune, Département, Région et État couvrent 65% de ses dépenses²⁷.

À l'image des projets d'Euskal Moneta et de Téra, Jeanot s'inscrit dans une dynamique de réseau. L'écolieu est ainsi partenaire de : RITIMO, Réseau d'information et de documentation pour la solidarité et le développement durable ; RADSI, Réseau associatif pour le développement et la solidarité internationale ; R.E.P.A.S., Réseau d'Échanges et de Pratiques Alternatives et Solidaires ; RCCNA, Réseau Compost Citoyen Nouvelle-Aquitaine (soutenu par l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec la DREAL, l'AREC, la DRAAF) ; le PTCE Sud Aquitaine, Pôle territorial de coopération économique basé à Tarnos dans le Sud des Landes.

d) Le PTCE Sud Aquitaine (projet animé par l'association Comité de Bassin d'emploi du Seignanx)

Cette initiative – dont le berceau est à Tarnos, ville du Sud des Landes sur laquelle est implanté un des trois terminaux du Port de Bayonne – fait partie des premières démarches qui, dès 2009, se sont revendiquées Pôles territoriaux de coopération économique. Danièle Demoustier et Xabier Itçaina, qui en ont étudié la genèse – laquelle remonte au début des années 1970 – et les spécificités, parlent à son sujet de l'« articulation sensible entre un discours politique très militant comme approche globale, généraliste et intégrée, du développement et de la transformation sociale, [...] et une action très pragmatique » [Demoustier et Itçaina, p. 129].

Dans un bilan présenté fin 2016, le pôle mettait à son actif la création de 210 emplois permanents dans le champ de l'ESS, l'accueil chaque année de 180 personnes en contrat de professionnalisation, 27 postes en insertion professionnelle, 290 personnes accompagnées en parcours d'insertion, 1100 stagiaires formé-e-s par an, plus de 280 entreprises adhérentes ou sociétaires des organisations collectives membres du Pôle, 350 entreprises partenaires de ses actions, une moyenne de 180 porteur-e-s de projets accompagnés par an, 23 projets financés dans le cadre du fonds d'épargne locale (env. 600 000€) et plus de 20 millions de chiffre d'affaires annuel cumulé (organisations ESS du Pôle).

Des résultats enviables qui sont le fruit d'une posture très pragmatique dont témoigne la diversité des partenaires du PTCE, qui vont de l'organisation patronale UIMM – avec laquelle il a créé un GEIQ Industrie – aux acteurs de l'ESS du Pays Basque Nord – très ancrés dans « le mouvement alternatif en Iparralde » [Poveda] – et du Pays Basque Sud (CAPB et Navarre), en passant par des acteurs associatifs palois dont l'origine les rattache à un mouvement proche de Jacques Delors [Demoustier et Itçaina, p. 57]. Outre cette capacité à nouer des alliances d'une grande hétérogénéité, c'est aussi dans son rapport au territoire que le Pôle se montre pragmatique. Son leitmotiv étant la coopération, celle-ci s'organise au gré des rencontres et opportunités, dessinant un territoire mouvant et réticulaire qui ne se laisse pas circonscrire à une aire géographique précise.

À travers ces quatre exemples, nous ne prétendons pas rendre compte de la grande diversité des dynamiques d'acteurs à l'œuvre dans les territoires. Des formes plus « classiques » de développement territorial ont toujours cours et produisent elles-aussi des résultats intéressants. Mais il nous semble qu'un

25 *Ibid.*, p. 13.

26 *Ibid.*, p. 194.

27 *Ibid.*, p. 182.

des défis majeurs pour l'action publique en matière d'ingénierie territoriale est de réussir à s'articuler aux dynamiques originales que nous venons d'évoquer.

II. Les logiques d'intervention de l'État et la Région

S'il apparaît, comme l'expriment les organisateurs du séminaire du Carrefour des Métiers de l'UNADEL, que « la question de l'ingénierie territoriale, largement abordée au début des années 2000, [...] est aujourd'hui tombée en désuétude dans les travaux académiques », tel ne semble pas être le cas dans le champ de l'action publique. Sylvie Lardon écrivait en 2016, dans un article rédigé pour le Wiki Territorial du CNFPT, que « l'ingénierie territoriale est maintenant dans toutes les bouches ». Formulé au moment où paraissait la « Directive nationale d'orientation sur l'ingénierie d'État dans les territoires », ce constat paraît toujours d'actualité, même si le récent rapport du Sénat sur l'ingénierie territoriale et l'ANCT²⁸ pointe « un désengagement de l'ingénierie d'État », sous le double effet de « l'entrée des prestations d'ingénierie publique dans le champ concurrentiel » et des « réformes successives de l'administration territoriale ». « La montée en puissance de l'ingénierie publique territoriale » est en effet venu compenser ce désengagement.

Après une première partie qui s'est intéressée aux mutations territoriales à travers celles de la société civile, cette seconde partie s'intéresse aux modalités de ce « retour de l'État dans les territoires » que laisse entendre la création de l'ANCT. Au rapide examen du mode opératoire de celle-ci succédera celui de la Région Nouvelle-Aquitaine qui, en adoptant sa feuille de route Néo Terra, entend « accompagner et accélérer les transitions ».

A. Un « retour de l'État dans les territoires »...

1. L'ANCT, instrument du retour de l'État sur un mode déconcentré

Issue de la fusion du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) avec l'Établissement Public national d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux (Epareca) et l'Agence du numérique, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) est entrée en service le 1er janvier 2020. Annoncée par le président de la République le 17 juillet 2017 lors de la première Conférence nationale des territoires, sa préfiguration avait été confiée le 9 avril 2018 au Préfet Serge Morvan, nommé parallèlement Commissaire général à l'égalité des territoires à compter du 23 avril suivant, faisant ainsi de lui le cinquième patron du CGET en quatre ans.

Remis au Premier ministre moins de trois mois plus tard, le rapport Morvan²⁹ proposait « une transformation profonde des modalités d'intervention de l'État en matière de cohésion des territoires », avec pour maîtres-mots : « simplification », « déconcentration », « accélération », « différenciation » et « réorganisation en mode projet ». Y étaient préconisée une « approche client au service des transitions territoriales », dotée d'« outils d'intervention concrets, au plus proche des territoires » pouvant mobiliser « des *task forces* pluridisciplinaires ». Le premier engagement formulé dans ce rapport est d'offrir « une

28 Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation du Sénat, *Rapport d'information fait au nom de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation sur l'ingénierie territoriale et l'agence nationale de la cohésion des territoires*, 2 juillet 2020.

29 Morvan, S., *France Territoires. Un engagement au service des dynamiques territoriales*, Mission de préfiguration de l'agence nationale de la cohésion des territoires, juin 2018, en ligne : https://anpp.fr/wp-content/uploads/2018/08/rapport-pr%C3%A9figuration-anct_juin-2018-12.pdf

action générale au service de tous les territoires », mais dont les « besoins et [...] souhaits d'évolution différents » ne rendent « pas possible de définir à l'avance une offre globale de services standardisés ».

Ce rapport de préfiguration de la future ANCT prévoyait donc « des interventions différenciées », définissant son mode opératoire « selon une approche renversée par rapport aux interventions traditionnelles de l'État » en établissant que « ce sont les projets politiques des élus du territoire qui détermineront les actions initiales de l'Agence et en seront le fil rouge tout au long de la vie des projets ». Il convient toutefois de noter que les mots « décentralisation » et « décentralisé » sont totalement absents du rapport.

Depuis la parution de ce rapport de préfiguration, le mode opératoire de l'agence a été précisé et prévoit trois modalités d'intervention :

- une ingénierie sur mesure pour les projets dits « complexes »,
- l'application de la méthodologie propre à un programme lorsque le projet relève d'un programme national de l'agence,
- la mobilisation de l'ingénierie de l'agence pour les autres cas.

2. Après l'État grand horloger, l'État grand couturier ?

En qualifiant son mode d'intervention d'« accompagnement de projets sur mesure »³⁰ ou encore de « soutien cousu-main aux projets », l'ANCT semble reconnaître la singularité de chaque territoire. Dès lors, nous pouvons nous attendre à ce que sa « fabrique à projets » soit structurée en tenant compte des configurations d'acteurs propres à chaque territoire. En effet, tout couturier sait que pour faire du « sur mesure », il faut concevoir un « patron » adapté à la morphologie de chaque profil. Or ce n'est manifestement pas l'option retenue par l'État. D'une part, ce sont les préfets des départements qui, en tant que délégués territoriaux de l'Agence, en constituent la « seule porte d'entrée »³¹.

D'autre part, le conseil d'administration de l'Agence en charge de sa gouvernance au plan national compte presque deux fois plus de représentants de l'État que d'élus locaux³². Certes, ce conseil d'administration est présidé par une représentante des collectivités territoriales et de leurs groupements et son vice-président est lui aussi issu de ce collège, mais sa structuration relève bien d'une prédominance de la logique de déconcentration sur celle de décentralisation. Cette prédominance est encore plus manifeste dans la déclinaison opérationnelle de l'agence et dans ses modalités de « gouvernance » à l'échelle régionale, avec la mise en place de comités régionaux dont la présidence est confiée aux seuls préfets de région. La structuration de l'ANCT repose donc entièrement sur une logique de déconcentration déjà manifeste dans le rapport Morvan qui concédait chichement que « l'association du Conseil régional à ce comité sera recherchée³³ ». Par sa configuration structurelle, l'ANCT ressemble davantage à une fabrique de « prêt-à-porter » qu'à un atelier réalisant du « sur mesure ».

Mais ce choix de structuration interroge aussi en raison de la situation des services déconcentrés de l'État. En effet, « les réformes RGPP et RéATE ont complètement redessiné la déconcentration » avec pour conséquence que « les Directions départementales, qui représentent historiquement l'échelon de la déconcentration, sont considérablement réduites en termes de moyens humains (mais pas forcément de

30 Site de l'ANCT, <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/laccompagnement-de-projets-sur-mesure-82>

31 Site du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/lagence-nationale-de-la-cohesion-des-territoires#e0>

32 Cf. sur le site de l'ANCT le document de présentation de son conseil d'administration : https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-05/Composition_CA_ANCT.pdf

33 Morvan, S., *loc. cit.*, p. 9.

missions) » [Angot, 2020]. Cette faiblesse structurelle des moyens de l'État à l'échelle départementale est apparue particulièrement préjudiciable à l'efficacité de sa réponse à la crise sanitaire. Au point que le 15 juillet dernier, lors de son discours de politique générale, le nouveau Premier ministre Jean Castex annonçait que « toutes les créations d'emplois qui seront autorisés par le Projet de Loi de Finances 2021 seront affectés, sauf exception justifiée, dans les services départementaux de l'État et aucun dans les administrations centrales. »³⁴. Mais avec un solde global des créations et suppressions d'emplois inscrit au PLF actuellement en discussion de -11 ETP³⁵, il apparaît peu probable que le budget 2021 parvienne à corriger cet affaiblissement chronique des services départementaux de l'État, d'autant que les seuls « recrutements substantiels prévus » visent le « réarmement des fonctions régaliennes » (sécurité, justice, armée).

C'est donc en recourant aux recettes désormais classiques du *New Public Management* (NPM) que l'État a cherché à résoudre le problème du déficit de capacités d'ingénierie de ses services départementaux, problème majeur pour l'ANCT dès lors qu'il a décidé de structurer celle-ci autour des préfets des départements. Ainsi, dès la fin mars 2020, l'Agence a lancé une consultation ayant pour objet

« la passation d'un accord-cadre comprenant des lots mono et multi attributaires de prestations intellectuelles, donnant lieu à la conclusion de bons de commandes relatifs à la réalisation de prestations d'ingénierie d'appui aux territoires »³⁶.

Or la recherche de rendements croissants inhérente à la mise en concurrence par les prix qu'induit ordinairement cette logique marchande génère très souvent la tentation, pour les prestataires retenus, de dupliquer des réponses qui deviennent ainsi des solutions standards bien loin de l'esprit du « cousu-main ». En outre, « l'organisation déconcentrée partenariale » annoncée dans le rapport Morvan se trouve ainsi réduite à une logique d'achat de prestations piloté d'en haut par un pouvoir adjudicateur central qui cantonne les « partenaires » territoriaux à un rôle de spectateurs. À cet égard, le regroupement de la Nouvelle-Aquitaine avec la Corse illustre l'esprit d'une conception marchande du partenariat insensible aux singularités régionales et aux spécificités de leurs systèmes d'acteurs. De même, la séparation en trois lots distincts des prestations « Diagnostics territoriaux et définition des enjeux et orientations stratégiques », « Association des habitants au projet, concertation » et « Accompagnement au pilotage et à la mise en œuvre des projets de territoire » donne l'impression que diagnostic, pilotage et concertation relèvent d'enjeux distincts qui pourraient donc être traités indépendamment les uns des autres dans une démarche d'ingénierie territoriale.

En ces temps où l'incertitude règne en maître, l'État perdrait toute crédibilité à se poser en « grand horloger » du développement des territoires. Mais il n'est pas sûr que sa crédibilité sorte renforcée de sa prétention à en être le « grand couturier ».

34 <https://www.gouvernement.fr/partage/11654-declaration-de-politique-generale-de-m-jean-castex-premier-ministre-assemblee-nationale>

35 *Projet de loi de finances pour 2021*, déposé le 28 septembre 2020, p. 134, en ligne : http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b3360_projet-loi.pdf

36 ANCT, *Accord-cadre de prestations d'ingénierie d'appui aux territoires. Accord-cadre passé en 36 lots séparés. Réglement de la consultation. Phase candidature*, mars 2020.

B. ... à contre-temps du « chef de filat » des régions

1. Un « chef de filat » décentralisé de l'aménagement et du développement durable des territoires

Depuis la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 qui a instauré pour les trois niveaux de collectivités (commune, département, région) des prérogatives de « chef de file » dans l'exercice de certaines compétences, les régions occupent une place spécifique parmi la diversité d'acteurs qui participent à l'ingénierie territoriale. En effet, la loi MAPTAM a modifié l'article 1111-9 du Code général des collectivités territoriales qui stipule désormais que « la région est chargée d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives : 1° À l'aménagement et au développement durable du territoire ; 2° À la protection de la biodiversité ; 3° Au climat, à la qualité de l'air et à l'énergie ; 4° Au développement économique ; 5° Au soutien de l'innovation [...] ».

Cette prérogative a été confortée par la loi NOTRe qui a confié aux régions l'élaboration d'un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et donné à celui-ci un caractère « prescriptif et intégrateur ».

Nous présentons dans cette sous-partie les principaux instruments et modes opératoires adoptés par la Région Nouvelle-Aquitaine pour exercer ce chef de filat.

a) La constitution d'un pôle « DATAR » :

Pour mener à bien son action en matière d'aménagement et de développement durable des territoires, la Région Nouvelle-Aquitaine a fait le choix de constituer, au sein de ses services, un pôle dédié à sa politique territoriale. Celui-ci est chargé de :

- « préparer et coordonner les éléments nécessaires à la mise en œuvre des contrats entre la Région et les territoires ;
- veiller à la bonne coordination des politiques sectorielles et de leurs actions respectives dans ce domaine, faire converger les moyens vers des objectifs communs qui, globalement, pourraient dépasser l'action et la responsabilité de chacune d'elles (" projet de territoire ") ;
- être acteur de proximité, impulser le changement et l'accompagner grâce à son ingénierie de projets et ses leviers d'intervention »³⁷.

Bien que son discours en matière d'aménagement du territoire fasse référence à l'idée d'un « développement local renouvelé », la Région a curieusement choisi d'appeler « DATAR » ce pôle dédié à la politique territoriale, dénomination malheureuse au sens où elle sonne comme la réminiscence nostalgique d'une période – le début des années 60 – où l'aménagement du territoire était « piloté d'en haut » et confié au triptyque DATAR - Commissariat au Plan - Ministère de l'Équipement. Un choix d'appellation curieux pour un exécutif régional qui n'a de cesse d'affirmer son opposition à tout « jacobinisme régional » et postule une politique territoriale coconstruite (cf. 2. ci-dessous).

b) Le Groupement d'intérêt public PQN-A :

Outre son pôle DATAR, la Région entend s'appuyer sur le Groupement d'intérêt public (GIP) qu'elle a constitué avec l'État au début des années 2000 à partir d'un centre de ressources sur la politique de la ville (Quartier d'Aquitaine) qu'animait le SGAR. Sous le nom Pays et quartiers d'Aquitaine (PQA, aujourd'hui PQN-A), ce GIP constitue depuis presque vingt ans une structure de soutien aux acteurs du

37 <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/actualites/politique-contractuelle-agir-pour-tous-les-territoires>

développement territorial, tant sur le volets des politiques locales et rurales que sur celui de la politique de la ville. Ses *Orientations stratégiques et programmatiques 2021-2023* indiquent que :

« PQNA se positionne comme un “ tiers facilitateur ” en appui de la mise en œuvre de politiques contractuelles régionales ou d’État qui nécessitent une appropriation par les territoires capitalisation [sic]. PQN-A contribue à rendre opérationnel pour les territoires des politiques transversales prônées par l’État et la Région.

PQN-A constitue un espace qui rassemble les acteurs concernés par une même thématique transversale pour une communauté d’action au service des territoires. Son expérience d’animation de réseaux est un atout pour faciliter la montée en compétence des acteurs.

PQN-A est un lieu ressource “ neutre ” pour les élus, techniciens et acteurs de la société civile dans la perspective de mettre en œuvre de nouvelles politiques locales en confrontant les propositions et capitalisation [sic] les bonnes pratiques (enjeux, méthodes et savoir faire, animation de réseaux d’experts et de la participation citoyenne).

PQN-A se distingue en ce sens de l’ingénierie technique d’appui aux collectivités et aux territoires, d’une agence ou d’autres formes de réseaux experts. Il intervient en complémentarité des services d’ingénierie de la Région ou de l’État »³⁸.

2. Une logique de « co-construction »

La politique contractuelle de la région est structurée par l’identification de 51 territoires de projets qui peuvent être composés de plusieurs EPCI (communautés urbaines, d’agglomération ou de communes). Deux types de contrats sont déployés en direction de ces territoires de projets : les « contrats d’attractivité », à destination des « territoires bénéficiant des meilleures dynamiques socio-économiques », et les « contrats de dynamisation et de cohésion » qui répondent à un « principe de solidarité en direction des territoires vulnérables ». Ces contrats visent à

« revisiter le projet de territoire sur les compétences régionales, particulièrement sur le triptyque économie-emploi-formation, à soutenir les initiatives locales et à offrir des ressources permettant de mettre en place et consolider des alliances afin de penser et agir pour le développement durable de tous les territoires »³⁹.

Le processus de contractualisation repose sur un principe de « co-construction », « de la détermination des enjeux au passage à l’action ». Il démarre par la mise en place d’une gouvernance de projet, « co-animée par les élus de la Région et du territoire » et qui « doit permettre un dialogue permanent entre les élus du territoire, ses acteurs publics et privés et la collectivité régionale »⁴⁰. Suit une phase de diagnostic qui comporte des

« observations quantitatives [qui] sont complétées d’un travail qualitatif pour lequel des ateliers participatifs sont mis en place en direction des élus locaux, des acteurs économiques, des représentants des diverses institutions, notamment des associations et des lycées professionnels »⁴¹.

À partir de ce diagnostic partagé, un plan d’action est élaboré collectivement, puis examiné par les services de la Région qui en vérifient l’éligibilité avant que l’instance de gouvernance du territoire de projet ne le valide. Cette instance de gouvernance est ensuite chargée de piloter et suivre sa mise en œuvre. D’autre part, faisant le « constat [...] que les territoires dotés d’une ingénierie territoriale ont davantage de

38 Pays et quartiers de Nouvelle-Aquitaine, *Orientations stratégiques et programmatiques 2021-2023*, juillet 2020, p. 4.

39 *Règlement d’intervention de la politique contractuelle de la Région Nouvelle-Aquitaine*, février 2018, p. 14, en ligne : https://pqn-a.fr/wp-content/uploads/2020/01/CRNA-RI-Pol-contractuelle-2018.524.SP_annexe.pdf

40 *Ibidem*.

41 *Ibid.*, p. 15.

chance de se développer », la Région « souhaite poursuivre l'accompagnement à l'ingénierie des territoires de contractualisation » et « renforcer la mise en réseau de cette ingénierie locale » à travers une animation dédiée proposée par la DATAR avec la contribution de PQN-A et des associations d'agents de développement. En outre, pour les territoires bénéficiant d'un contrat de cohésion et de dynamisation, la Région peut apporter un soutien financier pour renforcer leur ingénierie territoriale. De même, mais dans une moindre mesure, elle peut apporter son soutien à l'ingénierie d'animation nécessaire à la mise en œuvre des stratégies locales de développement des Groupes d'action locale du programme LEADER.

Par ailleurs, avant d'adopter fin 2019 son SRADDET, la Région s'est dotée d'une feuille de route intitulée « Néo Terra ». Celle-ci répond au souhait de l'exécutif de « définir une trajectoire de transition globale, articulée dans tous les domaines, qui s'appuie sur les forces de la région et son dynamisme économique, afin de préserver la qualité de vie et l'environnement »⁴². Pour atteindre cet objectif, cette feuille de route précise que

« La Région se fera ainsi l'ensemblier de cette mobilisation collective dans laquelle chacun devra trouver sa place. Car une transition réussie ne saurait se faire sans les acteurs de terrain, voire contre certains d'entre eux. L'ambition de la Région nécessite le concours de tous, sans la moindre exclusion : petites et grandes entreprises, exploitants agricoles, experts, collectivités locales, monde académique, associations, syndicats, société civile dans son ensemble. Cette dynamique collective doit notamment produire un mouvement d'ensemble des pouvoirs publics – départements, communes, EPCI, syndicats techniques (eau et assainissement) car toutes les compétences sont concernées : agriculture, développement économique, urbanisme, transports, logements, eau... »⁴³.

Conclusion : Entre nouvelles dynamiques d'acteurs et action publique, une rencontre plus qu'incertaine

« La multiplication des initiatives liées à la transition pose la question de leur diffusion dans les politiques publiques » écrivait en 2013 Sylvère Angot dans un article d'un numéro de la revue *Mouvements* consacré à la transition. Or il pointait dans cet article que la « mise en œuvre des démarches de développement durable » se heurte aux « limites liées à une vision technique et normalisatrice de l'action publique » qu'il avait pu constater dans la mise en place des Agendas 21 et des Plans climats-énergie territoriaux (PCET). Les conclusions de sa thèse soutenue en tout début d'année dessinent un paysage institutionnel qui ne paraît pas davantage favorable à la diffusion de ces initiatives dans les politiques publiques aujourd'hui qu'il ne l'était il y a sept ans. Ainsi, « plus qu'un État animateur ou coordinateur à l'égard des différents opérateurs de politiques publiques, on observe un contrôle régalienn limitant l'autonomie des acteurs territoriaux ». Avec la logique d'« agenciarisation et recentralisation » portée par la réforme de l'État dans « la lignée des préconisations du new public management », les différents acteurs (établissements parapublics, associations, collectivités territoriales) « sont de plus en plus considérés selon une logique de prestation, de mise sous contrôle budgétaire, gestionnaire et concurrentiel ». Une logique que le mode opératoire de l'ANCT, comme nous l'avons vu, semble épouser parfaitement. Mais plus inquiétant encore est le constat posé par Sylvère Angot d'un « isomorphisme des collectivités territoriales », celles-ci « [appliquant] le même modèle centralisateur que l'État, cherchant à contrôler, à leur échelle, la définition de l'action publique et se positionnant comme Principal vis-à-vis des opérateurs locaux ».

42 Région Nouvelle-Aquitaine, *Néo Terra. Accompagner et accélérer la transition. Feuille de route. Séance plénière*, 9 juillet 2019, p. 5, en ligne : <https://fr.calameo.com/read/006009271f3d5d616d3ad>

43 *Ibid.*, p. 6.

À cet égard, il nous semble que la Région Nouvelle-Aquitaine résiste plutôt bien au modèle dominant. Au delà de ce que fait apparaître sa politique contractuelle en termes de coconstruction avec les acteurs territoriaux, d'autres domaines de son action publique ont un impact favorable à la mise en synergie des acteurs des territoires et donc sur le développement de ceux-ci. Nous pensons notamment à sa politique en faveur de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale. L'action de la Région dans ce domaine procède d'une logique partenariale dont témoigne son appel à manifestation d'intérêt (AMI) Innovation sociale que nous avons brièvement évoqué. Le caractère très ouvert de cet AMI en termes de contenus éligibles au soutien de la Région, l'association des principaux acteurs et réseaux d'acteurs intervenant dans le champ de l'ESS et de l'innovation sociale à son comité de pilotage et la volonté de constituer à travers ce dispositif une communauté animée d'un esprit de coopération sont autant de caractéristiques qui le font échapper à la logique dominante qu'impulse l'esprit du NPM. Une singularité qui permet d'envisager une plus grande facilité de diffusion des initiatives des « transitionneurs » vers les politiques publiques et *vice versa*...

BIBLIOGRAPHIE

Angot, S. (2013). « Plans climat-énergie territoriaux et Agendas 21. Des outils institutionnels au service de la transition ? », *Mouvements*, vol. 75, no. 3, 2013, p. 125-134.

Angot, S. (2020). *La « modernisation de l'État », indifférente à l'expertise des services en territoires : la réforme de l'Administration Territoriale de l'État dans les domaines de la Cohésion sociale et du Développement durable (2009-2015)*, Sociologie, Université Paris-Est. (NNT : 2020PESC2004) (tel-02877768)

Cottin-Marx, S, Flipo, F. et Lagneau, A (2013). « La transition, une utopie concrète ? », *Mouvements*, vol. 75, no. 3, 2013, p. 7-12.

Demoustier, D. et Itçaina, X. (2018). *Faire territoire par la coopération. L'expérience du Pôle territorial de coopération économique Sud aquitaine*, Éditions La Librairie des territoires, Sarrant.

Goudot, A., and Angel, V. (2017). « Individual and collective roles in organisational governance: focus on governance activity through a systemic approach », *EMES Conferences Selected Papers Series*, (Louvain).

Lardon, S. (2016). « L'ingénierie territoriale à l'épreuve des transitions territoriales », CNFPT, *Wiki Territorial, en ligne* :.....<https://encyclopedie.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/bin/view/fiches/Lingenierieterritorialealepreuvedestransitionsterritoriales/>

Musso P., (2014). « L'imaginaire local à l'heure des réseaux », dans Cormerais, F. et Musso, P. (dir.), *La société éclatée. Le retour de l'objet local*, Éditions de l'Aube, La Tour-d'Aigues.

Pesqueux, Y. (2006). « Le “ nouveau management public ” (ou New Public Management) », hal-00510878.

Poveda, T. (2015). *L'Eusko, monnaie locale complémentaire du Pays Basque : vers un mouvement local alternatif ?*, Mémoire de Master Géographie – Aménagement – Sociologie, Université de Pau et des Pays de l'Adour.

Thoenig, J.-C. (1984). « Le grand horloger et les effets de système : de la décentralisation en France », *Politiques et management public*, vol. 3, n° 1, p. 135-158.

Xebax, C. *et. al.* (2019). « L'Impact de la numérisation sur la trajectoire d'une monnaie locale : l'Eusko au Pays Basque Nord », *Note de travail MoLoNA n°2* – Novembre 2019, Crisalidh.